Commune de Borex Commune de Crassier

Les Communes de **Borex** et de **Crassier** mettent au concours, en vue du départ à la retraite du titulaire actuel, le poste de :

Préposé(e) au contrôle des habitants et bureau des étrangers

Taux d'activité : 60 %

Missions attribuées pour chacune des deux communes

Assurer de manière autonome la gestion, la tenue et la mise à jour des registres de la population pour les deux communes, en conformité avec la législation vaudoise (LCH).

Activités principales

- Accueil et traitement des demandes de la population au guichet, par téléphone et par courriel
- Enregistrement des arrivées, départs, changements d'adresse et autres mutations de la population
- Traitement des dossiers des personnes étrangères ainsi que le suivi des autorisations de séjour
- Établissement des cartes d'identité, attestations, statistiques et autres documents officiels
- Gestion des différents registres communaux (registre des habitants (électoral), chiens, résidences secondaires, etc.)
- Gestion de la correspondance et coordination avec les autres services communaux, cantonaux et des différentes autorités ; suivi des dossiers et permis étrangers

Votre profil

- CFC d'employé·e de commerce ou formation jugée équivalente
- Expérience confirmée au sein d'un Contrôle des habitants vaudois ou d'un Office de la population
- Maîtrise des procédures liées au registre des habitants et au Bureau des étrangers
- Maîtrise des outils informatiques spécifiques (logiciel BDI) et usuels.
- Sens du service public, de l'accueil et des relations humaines
- Parfaite maîtrise du français et bonnes connaissances de l'anglais
- Rigueur, minutie, autonomie et un fort sens des responsabilités
- Bonnes capacités d'organisation, de gestion des priorités et de résistance au stress
- Esprit d'équipe développé, sens aigu de la confidentialité et de la discrétion (secret de fonction)

Nous offrons

- Un emploi stable, intéressant et varié
- Des cadres agréables au sein de petites équipes
- Des salaires adaptés aux qualifications et à l'expérience professionnelle

Entrée en fonction : 1er février 2027 ou à convenir

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à M. Jean-Luc Vuagniaux (syndic) tél. 079 546 71 61 pour la commune de Borex ou M. Serge Melly (syndic) tél. 079 724 65 22 pour la commune de Crassier.

Les dossiers de candidature complets (CV, lettre de motivation manuscrite, extrait de casier judiciaire, extrait de l'office des poursuites, certificats et prétentions salariales sont à adresser d'ici au **15 septembre 2026 en deux exemplaires** à la Municipalité de Borex, Au village 13, 1277 Borex ou par courriel aux adresses suivantes : admin@borex.ch et commune@crassier.ch.

Seules les candidatures correspondant au profil recherché seront prises en considération.

Les Municipalités de Borex et de Crassier.